

Personnels de l'éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes

Si les violences physiques contre les personnels de l'éducation nationale (professeurs des écoles, enseignants, conseillers et assistants d'éducation, chefs d'établissement) sont relativement rares, chaque année en moyenne, 12 % d'entre eux déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier. Cette proportion est près de deux fois plus élevée que dans l'ensemble des autres professions. Les enseignants de collège et de lycée sont le plus souvent menacés ou insultés par des élèves (trois cas sur quatre) tandis que ceux de maternelle et d'élémentaire le sont majoritairement par des adultes (sept cas sur dix). Les personnels les plus jeunes sont particulièrement exposés ; en revanche les femmes ne sont pas plus menacées ou insultées que leurs collègues masculins. Dans l'année qui suit l'incident, 46 % des personnels de l'éducation nationale menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier signalent des séquelles telles que des troubles du sommeil ou une perte de confiance en soi. Un tiers des victimes estiment que l'incident a perturbé leur vie quotidienne, notamment leur vie professionnelle.

Hélène Guedj,
Division Études sociales, Insee,
Benjamin Beaumont, DEPP B3

Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, voir encadré « SOURCES »), entre 2007 et 2013, les personnels de l'éducation nationale du premier et du second degrés (voir encadré « DÉFINITIONS ») n'ont pas subi plus de vols (ou tentatives de vols) et de violences physiques (hors violences domestiques) que les autres professions (FIGURE 1) ; ces agressions étant prises en compte toutes circonstances

confondues (au travail, dans la rue, dans les transports, etc.).

En revanche, ces personnels font davantage l'objet de menaces et d'insultes (voir encadré « DÉFINITIONS »). En moyenne sur un an, 6 % d'entre eux ont été victimes au moins une fois de menaces et 16 % d'insultes, toutes circonstances confondues ; contre respectivement 4 % et 12 % de l'ensemble des personnes qui occupent un emploi.

1 – Taux de victimation selon le type de violence toutes circonstances confondues (en %, en moyenne annuelle)

	Victime au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête				
	Vol ou tentative de vol :		Violences physiques	Menaces	Insultes
	avec violence	sans violence			
Personnes de 14 ans ou plus	0,3	3,2	1,5	3,5	9,9
Personnes occupant un emploi	0,3	2,8	1,5	4,3	11,7
Personnels de l'éducation nationale	n.s.	3,1	1,3	5,9	15,7
Professeurs des écoles	n.s.	2,9	1,1	5,0	11,6
Enseignants du second degré	n.s.	3,2	1,4	6,3	16,7
Personnels de direction et d'éducation	n.s.	3,1	1,4	6,4	23,4

n.s. : résultat non significatif (inférieur à 0,05 %).

Note : les personnels de l'éducation nationale sont en emploi au moment de l'enquête.

Lecture : en moyenne sur un an, 15,7 % des personnels de l'éducation nationale se déclarent victimes d'insultes toutes circonstances confondues (au travail, dans la rue, dans les transports, ... mais hors violences domestiques) ; ils sont 9,9 % dans l'ensemble de la population des personnes âgées de 14 ans ou plus.

Champ : personnes âgées de 14 ans ou plus.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2013

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392

Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Des personnels plus souvent agressés que dans l'ensemble des professions

Les personnels de l'éducation nationale, dont près de 90 % sont professeurs du premier ou du second degré, ont des profils assez différents de l'ensemble des personnes occupant un emploi : les femmes sont nettement majoritaires (respectivement 68 % contre 48 %), les moins de 30 ans sont moins nombreux (13 % contre 18 %), contrairement aux jeunes seniors de 50 ans ou plus (28 % contre 25 %). Ce ne sont pas leurs caractéristiques sociodémographiques qui font des personnels de l'éducation nationale une population à risque en matière de menaces et d'insultes ; c'est bel et bien leur profession qui les expose à ces violences.

De fait, les métiers en contact avec le public, comme c'est le cas des personnels de l'éducation nationale, sont a priori plus exposés au risque d'agressions verbales ou physiques. La question n'étant pas directement posée, l'enquête CVS ne permet pas de repérer avec exactitude l'ensemble des personnes travaillant en contact avec le public et de les comparer, en matière de victimation, aux personnels de l'éducation nationale. Néanmoins, environ trois salariés sur quatre travaillent en contact avec le public (directement ou par téléphone), de même qu'une grande partie des non-salariés (professions libé-

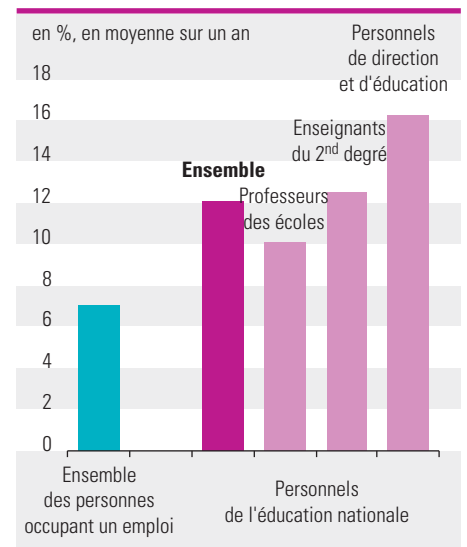
rales, commerçants et artisans). Le poids des métiers en contact avec le public est donc prépondérant parmi l'ensemble des professions qui servent ici de point de comparaison.

Or, parmi les victimes d'agressions, les personnels de l'éducation nationale déclarent beaucoup plus souvent avoir été agressés dans l'exercice de leur métier que l'ensemble des professions (FIGURE 2). Dans l'éducation nationale, 49 % des victimes de violences physiques, 64 % des victimes de menaces et 57 % des victimes d'insultes ont été agressées dans l'exercice de leur métier contre respectivement 31 %, 44 % et 40 % des personnes occupant un emploi.

Chaque année en moyenne, 12 % des personnels de l'éducation nationale sont menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier

La violence à l'école relève moins d'agressions « spectaculaires » que d'actes de violence verbale : les violences physiques y sont relativement peu fréquentes. Ainsi, selon l'enquête CVS, en moyenne chaque année, 0,6 % des personnels de l'éducation nationale déclarent avoir été agressés physiquement dans l'exercice de leur profession. Ce taux de victimation n'est pas significativement différent de celui

3 – Taux de victimation pour les menaces ou les insultes subies dans l'exercice du métier



Lecture : en moyenne sur un an, 12 % des personnels de l'éducation nationale déclarent avoir été menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier, contre 7 % des personnes en emploi. Champ : personnes de 14 ans ou plus en emploi au moment de l'enquête.

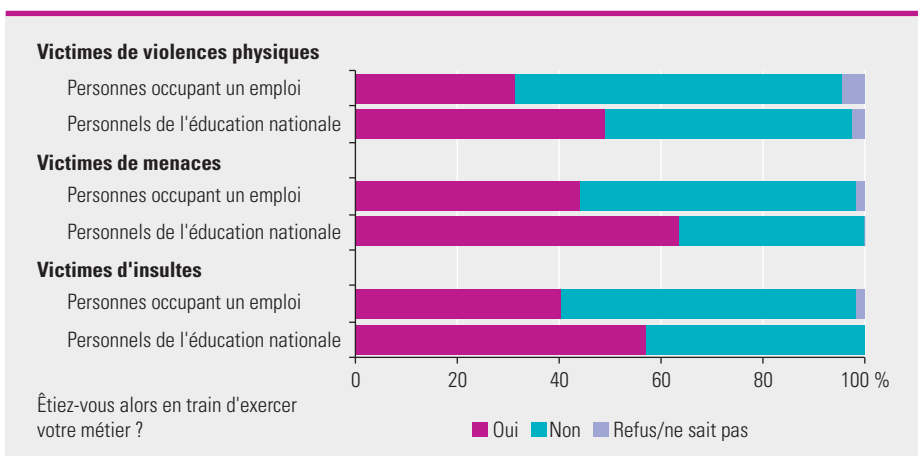
Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2013

des personnes en emploi dans leur ensemble (0,5 %). En revanche, menaces et insultes dans l'exercice du métier font proportionnellement près de deux fois plus de victimes parmi les personnels de l'éducation nationale que parmi l'ensemble des personnes qui occupent un emploi (12 % contre 7 % en moyenne sur un an – FIGURE 3). Au sein de l'éducation nationale, les personnels de direction et d'éducation, c'est-à-dire les conseillers et assistants d'éducation et les chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, sont les plus exposés : en moyenne sur un an, 16 % d'entre eux déclarent avoir été menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier. Viennent ensuite les enseignants de collège et de lycée avec un peu plus de 12 % de victimes en moyenne par an, puis les professeurs des écoles avec 10 %.

À l'origine des menaces et des insultes, des élèves dans le second degré et des adultes dans le premier degré

Dans l'exercice de leur métier, les victimes sont plus souvent menacées ou insultées par une personne seule plutôt

2 – Victimes d'agressions dans l'exercice de leur métier

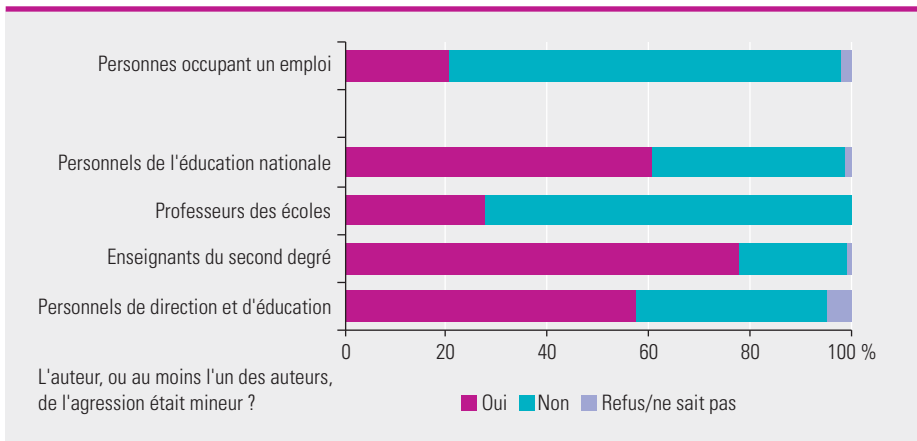


Lecture : 64 % des personnels de l'éducation nationale victimes d'actes de menaces déclarent avoir été agressés alors qu'ils exerçaient leur métier, contre 44 % de l'ensemble des personnes en emploi victimes de menaces.

Champ : personnes de 14 ans ou plus en emploi au moment de l'enquête ayant subi au moins une agression de type violences physiques, menaces ou insultes dans les douze mois précédant l'enquête.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2013

4 – Victimes de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier selon l'âge de leur agresseur



Note : pour les victimes qui ont subi à la fois un acte de menaces et des insultes dans l'exercice du métier, c'est l'âge de l'auteur ayant commis l'acte de menaces qui est pris en compte.

Lecture : 61 % des personnels de l'éducation nationale menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier l'ont été par un mineur (ou au moins un mineur si plusieurs auteurs étaient impliqués), contre 20 % des victimes parmi les personnes en emploi.

Champ : personnes de 14 ans ou plus en emploi au moment de l'enquête menacées ou insultées dans l'exercice de leur métier dans les douze mois précédant l'enquête.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2013

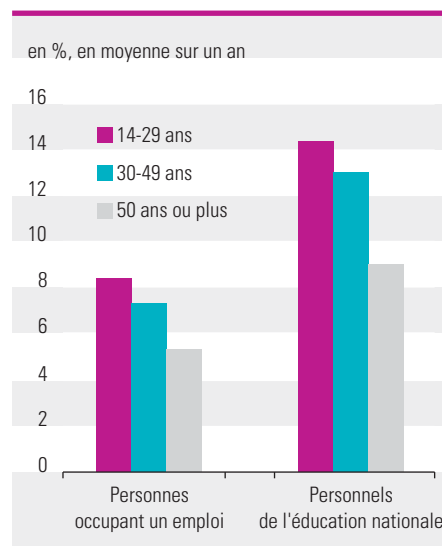
qu'un groupe de personnes (75 % des cas parmi les personnes en emploi) : c'est particulièrement vrai pour les professeurs des écoles et les enseignants du second degré (85 % et 80 % des cas) mais un peu moins pour les personnels d'éducation et de direction (58 % des cas). Souvent, les personnels de l'éducation nationale menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier connaissent l'auteur des faits (ou un des auteurs), ou l'ont au moins déjà vu dans le cadre professionnel (75 % des cas contre 37 % dans l'ensemble de la population en emploi). Sans surprise, six fois sur dix, un mineur est à l'origine des menaces ou des insultes visant ces personnels, contre deux fois sur dix pour les personnes en emploi (FIGURE 4). Sur ce point, les professeurs des écoles se distinguent très nettement des autres personnels de l'éducation nationale. Ils sont bien plus souvent menacés ou insultés par des adultes (sept cas sur dix) en exerçant leur activité professionnelle. Ce sont généralement des membres de la famille de leurs élèves, principalement les parents.

Les jeunes enseignants plus souvent victimes

Avec un taux de victimation identique (7 % en moyenne sur un an), les femmes

ne sont pas davantage que les hommes victimes de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur profession. Il en est de même au sein de l'éducation nationale (13 % pour les hommes et 12 % pour les femmes). Contrairement au sexe, l'âge est un facteur très discriminant (FIGURE 5).

5 – Taux de victimation par âge pour les menaces ou les insultes subies dans l'exercice du métier



Lecture : en moyenne sur un an, 13 % des personnels de l'éducation nationale âgés de 30 à 49 ans déclarent avoir été menacés ou insultés dans l'exercice de leur métier.

Champ : personnes de 14 ans ou plus en emploi au moment de l'enquête.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2013

Ainsi, les personnels de l'éducation nationale âgés de moins de 30 ans sont les plus touchés (en moyenne 14 % sont menacés ou insultés chaque année dans l'exercice de leur profession). Les personnels de 50 ans ou plus paraissent plus épargnés (9 % en moyenne sur un an). Cet écart entre les plus jeunes et les plus anciens, également constaté dans l'ensemble de la population en emploi, est particulièrement marqué au sein de l'éducation nationale. La plus grande expérience professionnelle des personnels plus âgés, mais aussi le parcours professionnel des enseignants du second degré, notamment dans le lieu où ils exercent, peuvent en partie expliquer cette différence. En effet, les enseignants démarrent souvent leur carrière en collège dans des établissements où le climat scolaire est plus dégradé et, avec l'ancienneté, exercent dans des établissements moins exposés aux violences.

SOURCES

Chaque année depuis 2007, l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) réalisent une enquête de victimation, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Cette enquête permet de recenser et de décrire les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les 24 mois précédant l'interrogation. Chaque année, environ 17 000 personnes de 14 ans ou plus, résidant en France métropolitaine, sont interrogées. Dans cette étude, les données des enquêtes 2007 à 2013 ont été regroupées afin de disposer d'un échantillon suffisant pour décrire la victimation des personnels de l'éducation nationale au cours d'une année.

L'enquête CVS aborde les violences dans différents contextes de la vie sociale, en particulier dans le cadre professionnel, mais sans être uniquement centrée sur les violences subies au travail ou sur les risques professionnels.

D'autres enquêtes portant spécifiquement sur les conditions de travail, comme l'enquête SUMER ou l'enquête Conditions de travail, peuvent produire une mesure statistique différente des violences subies au travail. En effet, le protocole de collecte, la formulation des questions et les définitions retenues en termes de victimation peuvent différer selon les enquêtes. Le niveau de victimation doit donc être pris avec précaution et au regard des protocoles spécifiques mis en place dans chaque enquête.

Les personnels de l'éducation nationale davantage marqués par les violences subies dans l'exercice de leur métier

Bien qu'il s'agisse d'agressions non physiques, sans séquelles corporelles, les menaces et les insultes subies dans l'exercice d'une profession ne sont pas sans conséquences. Au sein de l'édu-

en savoir plus

- « Éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes », *Insee Première*, n° 1 506, juillet 2014.
- Beaumont B., « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », *Note d'Information*, 13.32, MEN-DEPP, décembre 2013.
- Hubert T., « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », *Note d'Information*, 13.26, MEN-DEPP, novembre 2013.
- Debarbieux E., « La victimation des personnels du premier degré en France et leur perception du climat scolaire », in *La Criminalité en France*, Rapport 2012 de l'Observatoire international de la violence à l'école, septembre 2012.
- Cavalin C., « Violence au travail : que mesure-t-on dans les enquêtes ? », *Connaissance de l'emploi* n° 96, Centre d'étude de l'emploi, septembre 2012.
- Arnaudo et al., « L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER », *Dares Analyses*, n° 023, mars 2012.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

cation nationale, les victimes semblent particulièrement affectées : dans l'année qui suit l'incident 46 % d'entre elles déclarent avoir subi un dommage psychologique, troubles du sommeil ou perte de confiance en soi (contre 37 %

des victimes parmi les personnes en emploi). De plus, 33 % d'entre elles déclarent que l'agression a perturbé leur vie quotidienne, notamment professionnelle (contre 24 % des victimes parmi les personnes qui occupent un emploi). ■

L'ENQUÊTE SIVIS

Mise en place à la rentrée 2007 par le ministère de l'éducation nationale, l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. Pour des raisons de qualité statistique des données collectées, seul le second degré public fait l'objet d'analyses. Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents graves ont eu lieu, et les décrivent, le cas échéant, selon leurs principales caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données). Représentant une atteinte sérieuse à l'égard de l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont considérés comme graves, ce qui n'est pas le cas par exemple de toutes les insultes entre élèves.

Pour l'année scolaire 2012-2013, environ 6 300 établissements publics du second degré ont été interrogés et 4,3 incidents graves ont été signalés pour 100 personnels de l'éducation nationale. Les incidents peuvent impliquer plusieurs fois la même personne sans information nominative sur la victime ; ainsi on ne peut pas calculer rigoureusement un pourcentage de personnels agressés au moins une fois. Les deux tiers des victimes sont des enseignants, ce qui représente 4,2 incidents pour 100 enseignants.

Les violences verbales sont recensées, qu'elles soient orales ou écrites, sans distinction entre

menaces et insultes. Ces atteintes représentent 80 % des incidents graves envers les personnels. En admettant que les victimes soient toutes différentes, 3,4 % des enseignants auraient alors subi des violences verbales. Ce chiffre est trois fois inférieur à celui de l'enquête CVS, compte tenu du mode de recensement des faits. En effet, il est vraisemblable que les personnels ne signalent pas au chef d'établissement l'exhaustivité des violences verbales subies. Les violences physiques représentent 13 % des signalements : environ 0,6 % des personnels signalent en avoir été victimes, soit autant que dans l'enquête CVS. Les autres types d'incidents sont essentiellement des vols (3 %) et des atteintes à la vie privée (2 %).

93 % des atteintes aux personnels ont pour auteur un élève ou un groupe d'élèves, les familles d'élèves étant impliquées dans 3 % des cas.

Comme dans l'enquête CVS, les femmes ne sont pas davantage victimes d'incidents que les hommes : 60 % des victimes sont des femmes contre 40 % d'hommes, le taux de féminisation du personnel s'élevant à 58 %. Toutefois, les hommes sont plus nombreux dans les établissements les plus exposés aux problèmes de violence : le taux de féminisation n'est que de 53 % en lycée professionnel, établissements où les incidents sont les plus fréquents (24 incidents pour 1 000 élèves, contre respectivement 15,3 ‰ et 5,6 ‰ en collège et lycée).

DÉFINITIONS

Les personnels de l'éducation nationale regroupent l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction de l'enseignement primaire (écoles maternelle et élémentaire) et secondaire (collège et lycée), qu'ils travaillent dans des établissements publics ou privés. Au sein de ces professions, on distingue dans cette étude : les professeurs des écoles (y compris les directeurs d'école, PCS 421A et 421B), les enseignants du second degré (PCS 341A, 422A, 422B et 422C) et les personnels d'éducation et de direction du second degré (PCS 341B, 422D et 422E). Les agents de service (PCS 525A et 525B) n'ont pas été inclus car ces professions présentent un profil de victimation proche de celui de l'ensemble des personnes en emploi et donc plutôt distinct de celui des enseignants et autres personnels de l'éducation nationale.

Les victimes de violences physiques désignent les personnes ayant subi, dans les 12 mois précédant l'enquête, au moins une agression (ou tentative d'agression) physique en dehors de tout vol ou tentative de vol et hors agressions sexuelles et violences domestiques. **Les victimes de menaces ou d'insultes** désignent les personnes ayant subi, dans les 12 mois précédant l'enquête, un acte de menaces, des injures ou des insultes en dehors de tout acte de vol ou de violences physiques et hors violences

domestiques. Si ces agressions se composent très majoritairement de violences verbales, le terme même de « violence verbale » regroupe bien souvent un concept plus large intégrant différents degrés de violences comme des tensions, des conflits ou d'autres comportements hostiles.

Les violences subies dans l'exercice du métier désignent les violences physiques ou actes de menaces, injures ou insultes (hors menaces, injures, insultes ou violences physiques subies au cours d'un vol ou tentative de vol et hors violences domestiques) pour lesquelles les victimes ont répondu « Oui » à la question suivante : « Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier ? ». On peut ainsi savoir si le dernier incident subi par les victimes (dans les 12 mois précédant l'enquête) s'est déroulé ou non dans l'exercice du métier. Pour les personnes ayant subi plusieurs incidents de même nature (deux menaces ou plus par exemple) dans les 12 mois précédant l'enquête et pour qui l'incident le plus récent ne s'est pas déroulé dans l'exercice de leur métier, il existe une incertitude sur les circonstances des incidents antérieurs. Pour prendre en compte ces « victimes potentielles », les taux de victimation ont donc été estimés pour chaque type d'incident en leur attribuant une probabilité non nulle d'avoir été agressées dans l'exercice de leur métier (probabilité égale à la part de victimes dont le dernier incident s'est déroulé dans l'exercice du métier en distinguant les métiers suivants : professeurs des écoles, enseignants du second degré, personnels d'éducation et de direction et autres professions). ■